

Le conseiller départemental

Une réforme inacceptable



Depuis quelques semaines, le projet de loi rebaptisant les conseillers généraux en conseillers départementaux et modifiant leur mode d'élection est en cours d'examen au Sénat et à l'Assemblée nationale.

Or, cette réforme, voulue par le gouvernement, loin de ne procéder qu'à des aménagements de l'existant, comme présenté dans l'exposé de ses motifs, aura pour conséquence de porter gravement atteinte à la représentation des territoires ruraux. Un mauvais coup pour notre démocratie locale, auquel je ne peux que m'opposer.

Les principales dispositions

L'élection, au scrutin majoritaire à deux tours, de deux conseillers départementaux par canton, constitués en binôme de sexe différent et qui, une fois élus, exerceront leur mandat indépendamment l'un de l'autre.

En même temps, le projet de loi prévoit un remodelage cantonal en diminuant de moitié le nombre des circonscriptions électorales, la population de chacune d'entre elles ne devant être ni supérieure ni inférieure, sauf exceptions de portée limitée, de plus de 20 % de la population moyenne des cantons du département.

Afin d'organiser la parité, sur laquelle tout un chacun peut s'accorder, au sein des assemblées départementales, le gouvernement propose un nouveau mode de scrutin unique en son genre et des modalités d'exercice du mandat au mieux difficiles à cerner, au pire relevant d'une impossible gestion dans les faits. Comment les deux élus répartiront-ils leurs missions ? Qu'advient-il si leurs positions divergent ?

Mais surtout, le découpage électoral va créer, en milieu rural et de

par la mise en œuvre de la règle des 20%, des "super-cantons", dont la population dépassera très largement celle des territoires actuels, pouvant dans certains cas être multipliée par 25.

Le conseiller et les administrés y perdront en proximité. La solidarité organisée par les départements risquera d'être affectée dans sa cohérence. Rien ne distinguera plus les cantons ruraux, fusionnés et regroupant plus de communes, des cantons urbains.

Pour les Alpes-Maritimes, les chiffres sont éloquentes : la population moyenne des circonscriptions passerait de 20.745 à 41.490 habitants, sans qu'aucune d'elles ne puisse désormais compter moins de 33.192 habitants.

Je ne pense pas que ce soit ce qu'attendaient les élus locaux en contribuant aux "Etats généraux de la démocratie territoriale" qui, comme pouvait le redouter l'opposition, se sont avérés être plus une opération de communication électorale qu'un vaste chantier permettant de faire émerger des mesures allant dans le bon sens, celui d'une décentralisation plus efficace, où seraient, par exemple, pérennisées les finances des collectivités.

Et de cela, il n'en est nullement question. Bien au contraire.

“Conseillers et administrés y perdront en proximité”

En supprimant le conseiller territorial – il est vrai parfois mal compris – et en tournant la page de la réforme menée en 2010, le texte se prive d'un élu exerçant les compétences à la fois de conseiller général et régional, à un moment où la réduction des dépenses et des déficits oblige à une démarche de rationalisation.

Pour autant, il participe à l'action de "détricotage" des mesures adoptées par la précédente majorité.

De là à voir, dans ce projet, une loi électorale répondant à la satisfaction d'intérêts partisans, il n'y a qu'un pas que le gouvernement a franchi :

En ramenant à 10 % des électeurs inscrits le seuil permettant d'accéder au second tour, ce qui aura pour effet d'augmenter le nombre de triangulaires, souvent défavorables à la droite.

En reportant en 2015 le scrutin départemental et régional.

Pour toutes ces raisons et au-delà de simples ajustements pouvant être apportés lors de la navette parlementaire, il serait regrettable que soit maintenue, dans son architecture d'ensemble, une telle réforme.

Il en va prioritairement de l'intérêt des territoires ruraux.

Le conseiller départemental en quelques chiffres

	En vigueur	Le projet de loi
Dénomination	Conseiller général	Conseiller départemental
Nombre par canton	1	2 Binôme paritaire 1 homme/1 femme élus solidairement mais indépendants dans l'exercice de leur mandat
Nombre de cantons	3971	2012 Nombre divisé par deux afin de ne pas augmenter le nombre de conseillers

Les incidences pour les Alpes-Maritimes (1.078.729 habitants)

Cantons actuels		Futurs cantons proposés			
Nombre	Population moyenne	Nombre	Population moyenne	Population minimum	Population maximum
52	20.745	26	41.490	33.192	49.788

DE VOUS A MOI



Si 2012, sur le plan politique, a été rythmée, pour l'essentiel, par les échéances électorales majeures pour notre pays que sont la présidentielle et les législatives, 2013 sera une année de transition, dans la perspective des scrutins locaux et nationaux à venir.

Pour autant, les énergies doivent-elles retomber ?

Loin s'en faut.

C'est bien pendant cette période, qui s'ouvre à nous, que la droite doit construire ce que nous ambitionnons être, demain, des victoires.

Avant cela, 2013 verra nombre de projets de loi, annoncés par le gouvernement de gauche, dans la continuité du programme du candidat François Hollande, être mis en débat au parlement.

Le mariage des couples de même sexe, l'adoption, les réformes concernant les collectivités locales et l'école, en sont quelques exemples. Et ces rendez-vous sont d'importance.

Ils engagent, pour les uns, des choix de société, pour les autres, la gouvernance de nos territoires et l'avenir de nos enfants.

Vous trouverez, dans ce numéro, quelques-unes de mes positions sur ces sujets, de même que, sans prétendre à l'exhaustivité, une présentation de ce qu'a été mon action, au cours des mois écoulés, tant au Sénat que dans les Alpes-Maritimes.

Bien fidèlement.

Jean-Pierre Leleux

Et l'enfant dans tout ça ?

C'est à partir du 4 avril prochain que sera examiné par le Sénat, après l'Assemblée nationale, le projet de loi portant sur le mariage des couples de même sexe et leur ouvrant la possibilité de l'adoption.

Et j'entends m'engager dans le débat législatif pour combattre ses dispositions, auxquelles je suis résolument opposé.

Membre de l'entente parlementaire pour la famille, qui défend depuis des années le droit fondamental de l'enfant d'être accueilli et de s'épanouir entre un père et une mère, mais aussi du collectif des maires pour l'enfance, depuis



Pour prendre lecture de ce manifeste, flashez le code ci-dessus

novembre, j'ai eu l'occasion d'en exposer les raisons, notamment dans un manifeste intitulé "Et l'enfant dans tout ça ?".

Eloignée de tout esprit polémique, parce que relevant d'un domaine où prévaut l'intime conviction de chacun, la discussion autour de ce sujet ne doit pas, pour autant, nous faire perdre de vue que la loi qui s'annonce remet fondamentalement en question les schémas d'organisation et de régulation séculaires de notre société.

En premier lieu, en introduisant la notion de "mariage" qui, historiquement, induit l'union d'un homme et d'une femme d'abord scellée par un acte religieux, même si, plus tard, la République en a fait une institution civile, afin d'en régler les aspects matériels.

Leur altérité est au fondement de la famille.

Il est pour le moins surprenant de constater que certains tenants de la parité, à tous les échelons de la vie, s'exonèrent de ce principe dans ce cas.

Au moment où l'on propose de présenter des candidatures de binômes de sexe différent aux élections des conseillers généraux, on priverait ainsi l'enfant de l'influence complémentaire d'un père et d'une mère.

En ce sens, dans la continuité du "pacte civil de solidarité" adopté en 1999, une "union civile", intégrant des évolutions législatives pour assurer davantage de sécurité juridique aux couples homosexuels, serait plus fondée, sans qu'il soit nécessaire de modifier en profondeur les codes existants.

Ensuite, en liant "mariage" et "adoption".



Par la reconnaissance de cette dernière, le texte de loi, en cela générateur d'une mutation profonde de ce qui sous-tend la cellule familiale, permettrait de passer d'une filiation – celle issue d'un père et d'une mère – en rapport à la biologie à une filiation sociale et non reproductive.

Or, on ne peut négliger cet aspect dans le développement identitaire d'un enfant, au risque qu'il perde des repères naturels nécessaires à son équilibre. Ce qui re-



Place d'Italie, le 13 janvier dernier, lors de la "Manif pour Tous"

viendrait à le couper légalement de ses origines et à l'inscrire dans une "illusion biologique".

D'où la nécessité de mesurer l'impact d'une telle décision pour laquelle, à cet instant, nous ne disposons pas d'études fiables.

Quoi qu'il en soit, le désir d'enfant, légitime et normal, ne doit pas faire échec aux droits de l'enfant. C'est pour cette raison que, si la reconnaissance de la vie commune entre deux personnes de même sexe est majoritairement admise dans l'opinion publique, l'adoption par des couples homosexuels divise encore profondément, comme peuvent diviser les moyens de la science au service de l'assistance à la procréation.

Une fois de plus, je déplore que le gouvernement, sur un projet aussi important, dicté par aucune urgence, n'entende pas non seulement les centaines de milliers de personnes qui, à Paris en janvier, ont manifesté contre cette réforme, mais aussi les arguments qui militent, au-delà de simples auditions, en faveur de la tenue d'"Etats généraux de la famille" ou de l'organisation d'un référendum après s'être assuré de sa constitutionnalité.

Enfin, qu'en est-il de la "clause de conscience" pour les maires, évoquée par le président de la République mais depuis laissée de côté, alors que cet acte d'état civil, s'il était imposé, irait à l'encontre des convictions profondes de nombre d'élus.

Telles sont les positions que je continuerai de défendre dans les semaines à venir et notamment au sein de la Haute assemblée.

Propositions de loi et questions au gouvernement

J'ai été amené à cosigner des propositions de loi portant sur :

- L'obligation de constatation de la décence du logement préalablement au versement de l'aide au logement au bailleur
- L'information du consommateur quant à l'origine des viandes issues des filières d'abattage rituel
- Le port d'uniformes scolaires et de blouses à l'école et au collège
- L'instauration d'une exonération de taxe foncière pour les propriétaires occupant en centre-ville
- La soumission à l'obligation d'emploi de 6 % de personnes handicapées des seuls personnels administratifs et techniques des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS)
- Le renforcement de la protection pénale des forces de sécurité et de l'usage des armes à feu
- L'établissement d'un contrôle des comptes des comités d'entreprises
- L'élargissement des conditions d'attribution de la carte du combattant aux anciens combattants de l'armée française totalisant au moins

quatre mois de présence en Algérie avant le 1^{er} juillet 1964 ou en opérations extérieures

• Le versement des allocations familiales et de l'allocation de rentrée scolaire au service d'aide à l'enfance lorsque l'enfant a été confié à ce service par décision du juge...

Et à poser des questions au gouvernement concernant :

- L'ouverture des données de santé
- Les abus constatés dans le secteur de la téléassistance
- La prévention de l'obésité et l'action des pouvoirs publics dans ce domaine
- Les conditions d'attribution de croix de l'ordre national du mérite aux officiers de gendarmerie
- Le régime additionnel des enseignants du privé sous contrat
- La fiabilité du diagnostic de performance énergétique
- L'information liée au dépistage du cancer du sein
- Le système de financement de la culture
- Le droit de prescription des infirmiers
- Les difficultés des ostéopathes professionnels de santé...

Dans le détail

PROPOSITION DE LOI

REVITALISATION DES CENTRES-VILLES



Afin de répondre aux difficultés, que connaissent de nombreuses communes de taille moyenne, liées à l'érosion des centres-villes anciens - conséquence de l'évolution des modes de vie - des dispositions ont été adoptées, depuis plusieurs années, visant à maintenir et redynamiser les activités de centralité.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la proposition de loi déposée, en novembre dernier, par le sénateur Ump Raymond Couderc et que j'ai cosignée.

Son objectif, lutter contre la vacance des logements en "zone de revitalisation centre-ville", en facilitant leur acquisition et occupation par les propriétaires, qui pourraient ainsi bénéficier d'une exonération de taxe foncière pendant une durée de deux années.

Pour être éligibles, les communes devront remplir cumulativement les conditions suivantes :

- Présence d'un secteur sauvegardé.
- Signature de conventions, d'une part, au titre du programme national de requalification des quartiers anciens dégradés et, d'autre part, mettant en œuvre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat.
- Avoir engagé des opérations subventionnées de rénovation de façades et délimité le périmètre d'application de la mesure d'exonération.

Le vote de cette proposition permettrait l'accompagnement des villes, qui ont résolument fait le pari du développement de leur centre historique et qui se sont, à cet effet, déjà dotées des outils nécessaires.

19 mars - Journée nationale du Souvenir

J'ai voté contre

En séance du 8 novembre, le Sénat a adopté, en première lecture, une proposition de loi relative à la reconnaissance du 19 mars comme journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Je me suis opposé à ce texte, qui altère l'esprit d'union républicaine indispensable aux commémorations nationales.

En effet, bien que les accords d'Evian aient instauré un cessez-le-feu en Algérie, à la date du 19 mars

1962, les combats ont perduré au-delà, avec leur cortège de douleurs. Ainsi, ce sont 145 tués, 162 disparus et 422 blessés, qui ont été dénombrés dans les rangs de l'armée française. Parmi les harkis, les chiffres varient de 60.000 à 150.000 tués.

Ce texte est d'autant plus inopportun qu'il ne tient pas compte des avancées législatives relatives aux commémorations et à l'institution de journées commémoratives.

Déjà, la loi du 23 février 2005 rend solennellement hommage aux combattants morts pour la France en Afrique du Nord, aux personnes

disparues et aux populations civiles, victimes de massacres ou d'exactions commis durant la guerre d'Algérie et après le 19 mars 1962, ainsi qu'aux victimes civiles des combats de Tunisie et du Maroc. Cet hommage est rendu le 5 décembre.

Ignorer ces réalités est commettre une erreur d'appréciation historique de nature à raviver des clivages au sein de notre société et du monde combattant, qui, à l'exception d'une ou deux associations, a toujours été opposé à ce que la date du 19 mars soit retenue comme journée de la mémoire.

Bisphénol A et denrées alimentaires

Le 9 octobre, le Sénat a approuvé, en première lecture, la proposition de loi visant à interdire, à compter du 1^{er} janvier 2013, le bisphénol A dans tout contenant

destiné à recevoir des produits alimentaires pour les nourrissons et enfants en bas âge. Pour ce qui est des autres condition-



nements à vocation alimentaire, le texte transmis par l'Assemblée nationale prévoyant une suspension au 1^{er} janvier 2014, je suis intervenu en séance pour plaider son report et relayer en cela les inquiétudes des industriels du secteur.

Ces derniers, en effet, favorables à l'évolution de la législation, auront, pour autant, à trouver des substituts, en quantité suffisante pour satisfaire le marché,

aptes à répondre aux exigences techniques et toxicologiques.

Ce qui, à l'évidence, demande du temps et a été entendu par mes collègues parlementaires, puisque la Haute assemblée a repoussé au 1^{er} juillet 2015 l'application de cette disposition, avant que cette date ne soit ramenée, en seconde lecture, au 1^{er} janvier de la même année.

Culture, cinéma et fiscalité

Au cours de ces derniers mois, j'ai contribué aux travaux de la commission de la culture, à laquelle j'appartiens, en auditionnant, avec mes collègues, plusieurs ministres et responsables de sociétés audiovisuelles, comme Rémy Pflimlin, président-directeur général de France Télévisions ou Rodolphe Belmer, directeur général du groupe Canal+. Ces auditions permettent aux sénateurs non seulement de se faire une idée précise des sujets donnant lieu à des propositions et projets de loi, mais également de suivre la gestion et les stratégies d'organismes relevant d'une politique d'ensemble définie par l'Etat.

En ce qui concerne plus particulièrement le cinéma, en tant que rapporteur pour avis de son budget, j'ai soumis, en décembre dernier, lors de l'examen en séance publique du projet de loi de finances rectificative pour 2012, des amendements visant à aligner le taux de TVA de ce secteur sur celui, réduit, de 5% appliqué au livre et au spectacle vivant.

Parce qu'il m'apparaît important que la culture, dans sa globalité, fasse l'objet d'un traitement identique, spécifique et approprié. Rien ne peut justifier que le cinéma, pratique culturelle la plus populaire, soit discriminé fiscalement par rapport aux autres domaines de la création intellectuelle et artistique.



Le risque est bien de voir nombre de salles fermer du fait d'une baisse de fréquentation. Ce que l'on a pu observer, en pareil cas, dans d'autres pays européens.

Je déplore que l'Assemblée nationale, en dernière lecture, à la demande du gouvernement et pour des raisons de charges budgétaires, n'ait pas suivi cette proposition, préférant retenir le taux intermédiaire de 10% prévu dans le cadre du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi. Argumentation, facilement compréhensible en première analyse, mais qui pourra s'avérer, dans le moyen terme, être mise à mal par les conséquences négatives d'une telle décision, se traduisant par des pertes de recettes pour l'Etat.

Dès novembre, j'ai saisi la ministre de la culture et de la communication, Aurélie Filippetti, du problème de la fiscalité applicable aux filières cinématographiques.

Photo ci-dessus : lors du 67^{ème} congrès de la fédération nationale des cinémas français, tenu cette année à Deauville

Par contre, je me félicite que le texte ait relevé à 10 millions d'euros le plafond du "crédit d'impôt international", qui porte sur les films d'initiative

étrangère, dont tout ou partie de la fabrication a lieu en France. L'objectif, rendre notre pays plus attractif. Des études démontrent, en effet, que chaque euro dépensé, au titre de ce dispositif, peut générer six à sept euros de tournage. Avec nos taux de pression fiscale, la mesure devrait être entièrement autofinancée. C'est la raison pour laquelle j'avais proposé que le relèvement de ce plafond se fasse à hauteur de 20 millions d'euros.

Je ne manquerai pas de revenir sur ces deux questions, dès que l'ordre du jour m'en donnera la possibilité.

D'ores et déjà, à l'occasion d'une table ronde organisée par le Sénat, en janvier, sur l'industrie cinématographique et son économie, j'ai souhaité rappeler ces éléments, tout en insistant sur la bonne santé de notre cinéma, qui demeure, à travers l'exception culturelle française qu'il nous appartient de défendre, l'un des meilleurs au monde.



Visionnez la vidéo sur la table ronde en flashant le code ci-dessus

Présidence de la Commission nationale des secteurs sauvegardés

Par arrêté conjoint des ministres chargés du patrimoine et de l'urbanisme, j'ai été nommé, le 6 décembre, pour une durée de 4 ans renouvelable et en remplacement du sénateur Yves Dauge, président de la Commission nationale des secteurs sauvegardés.



Consultée, notamment, au cours de l'élaboration, la modification et la révision des Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) des communes et établissements publics de coopération intercommunale, la commission délibère, également, sur toute question, que les

ministres compétents en ce domaine peuvent soumettre à son examen. D'ores et déjà, une première réunion d'installation et de travail a eu lieu, à Paris, consacrée à l'étude de trois dossiers. Je dois l'honneur de cette nomination à l'instruction, considérée comme remarquable au niveau national, du plan de sauvegarde et de mise en valeur du centre-ville de Grasse.

Déplacement en Pologne

En qualité de président, au Sénat, du groupe d'amitié France-Pologne, j'ai été convié, en novembre, avec trois autres parlementaires, à me joindre à la délégation, qui a accompagné le président de la République dans son déplacement à Varsovie.



des deux chambres du parlement, avant que ne se tienne un forum consacré aux questions économiques, aura permis, s'il en était be-

soin, de renforcer les liens, qui unissent nos deux pays. Il m'a semblé important de répondre positivement à cette demande officielle dans le respect que je voue à nos institutions et eu égard à l'attachement que je porte à la Pologne avec laquelle la commune de Grasse entretient d'étroites relations, depuis plus de 49 ans, de par son jumelage avec la ville d'Opole.

Information scientifique et technologique

Courant septembre, l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, dont je suis membre et qui a pour mission d'éclairer les décisions, en ce domaine, des deux assemblées, a été saisi d'une demande d'étude portant sur la diffusion de la

culture scientifique et technique. Identifier et analyser les vecteurs de cette communication, mesurer l'accès au plus grand nombre, évaluer les relations entre pouvoirs publics et communauté scientifique, de même qu'entre cette dernière et la société ci-

vile, à un moment où nous sommes confrontés à des questions parfois controversées, tels sont quelques axes de réflexion permettant d'orienter cette étude. C'est avec le plus grand intérêt, que j'ai accepté, avec le député Maud Olivier, d'en être le rapporteur.

La réforme des rythmes scolaires sur Public Sénat

Invité de l'émission "Le 19 heures" de Public Sénat, j'ai participé, le 23 janvier, à un débat sur la réforme scolaire, menée actuellement par le gouvernement.

Au cœur de la discussion et de l'actualité, le décret du ministre de l'éducation nationale sur la modification des rythmes scolaires dans le primaire, devant entrer en vigueur, sauf report sollicité par la commune, à la rentrée 2013 et qui suscite de nombreuses inquiétudes et réactions de la part des syndicats d'enseignants, des associations de parents d'élèves et d'élus. Même si je reconnais la nécessité de mieux répartir le temps de travail de l'enfant à l'école, je m'oppose avec vigueur au désengagement financier de l'Etat, lequel entend, de la sorte, se décharger sur les collectivités locales des dépenses supplémentaires et durables induites par la réforme et évaluées à environ 150 euros par élève.

Certes, un fonds spécifique d'aide, doté de 250 millions d'euros, devrait être mis en place par la loi, mais limité aux deux premières années et insuffisant puisque représentant, pour 2013, 90 euros par enfant pour les communes percevant des dotations de solidarité.

International et coopération décentralisée

Au Sénat, en décembre, avec l'ambassadeur d'Israël en France, Yossi Gal. Nos échanges ont porté sur la situation politique au Proche-Orient, mais également sur les relations amicales qui unissent Grasse à sa ville jumelle israélienne Pardes Hanna-Karkur.



Les territoires, acteurs d'un monde en mutation

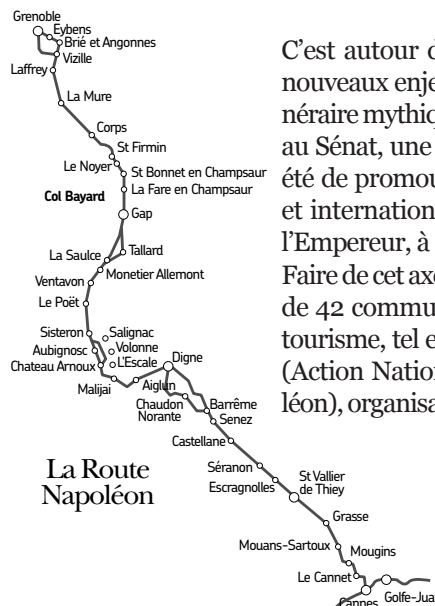


Lors du 95^{ème} congrès des maires et des présidents de communautés de France, auquel ont assisté, en novembre, près de 12.000 participants, j'ai eu le plaisir, aux côtés de

mes collègues sénateurs des Alpes-Maritimes, Colette Giudicelli - Louis Nègre et du président de l'association des maires 06, Honoré Colomas, d'accueillir les élus du département présents. Ici, avec Jean-Pierre Bel, président du Sénat et Christian Poncelet, l'un de ses prédécesseurs.

Ce rendez-vous annuel nous a permis d'évoquer le thème du congrès, celui de la situation des communes confrontées à un monde en perpétuelle et profonde mutation. Au-delà d'être un acteur du quotidien, en soi source de responsabilité à l'égard des citoyens, le maire se doit de prendre en compte et d'anticiper les évolutions et aspirations de la société. L'avenir se jouant en grande partie dans les territoires, face à cet enjeu, comment, dès lors, peut-il concevoir l'exercice de ses missions ?

La route Napoléon invitée au Palais du Luxembourg



C'est autour du thème "La Route Napoléon, les nouveaux enjeux culturels et touristiques d'un itinéraire mythique", que s'est tenue, le 19 septembre, au Sénat, une conférence de presse, dont l'objet a été de promouvoir, auprès des médias nationaux et internationaux, la voie qu'emprunta, en 1815, l'Empereur, à son retour de l'île d'Elbe.

Faire de cet axe de communication, traversant plus de 42 communes, une destination privilégiée du tourisme, tel est l'objectif de l'association ANERN (Action Nationale des Elus pour la Route Napoléon), organisatrice de ce colloque et que je préside.

Talents des cités - Alpes-Maritimes



Le 10 décembre, au palais des congrès de Grasse, a eu lieu la remise des prix de la première édition des "Talents des cités - Alpes-Maritimes", dont l'objectif est de récompenser les initiatives de jeunes entrepreneurs, issus de quartiers prioritaires de la politique de la ville de notre département.

J'ai souhaité accompagner les différentes étapes de l'organisation de ce concours qui, comme "Talents des cités" (son aîné au niveau national, porté par le Sénat, le ministère de la ville, le réseau des boutiques de gestion et la caisse des dépôts) contribuera à aider financièrement et à valoriser la création d'activités.

Autre finalité, donner aux lauréats la possibilité de gagner en crédibilité auprès de leurs partenaires et leur ouvrir ainsi de nouveaux débouchés.

Favoriser l'insertion par l'économie étant un enjeu nécessitant notre mobilisation, par le biais de cette démarche, il y a lieu de dire à notre jeunesse que nous sommes à ses côtés.

Je me félicite que, pour cette première, seize dossiers aient été reçus et six candidats primés : quatre dans la catégorie "création", pour les entreprises installées depuis moins de 3 années et deux dans la catégorie "émergence" concernant des projets en cours d'élaboration.

Palmarès
Catégorie "Création"
 1^{er} Prix (2000 €)
Fabiana Sapéta - Bio Net Hygiène (Nice)
 2^{ème} Prix (1500 €)
Hafida Karrouchi - Jôha Exquis (Carros)
 Coup de cœur
 Yamina Ghalouni et Zineb Dili - Bio Clean House (Grasse)
 Alexia Lesage - Pooh Pooh Bee Doo (Grasse)
Catégorie "Émergence"
 1^{er} Prix (2000 €)
Michèle Fragai - Nice Paillons (Nice)
 2^{ème} Prix (1500 €)
Anne-Kristell Gy - Start Elevator (Grasse)

Emploi et industrie

Fin septembre, a été connue la possible suppression de 77 des 176 emplois que compte la société Kerry, implantée à Grasse et spécialisée dans la fabrication d'arômes alimentaires.

J'ai, aussitôt, rencontré, tout en les assurant de mon soutien, les délégués syndicaux, membres du comité d'entreprise, de même que la direction qui m'a confirmé les pertes cumulées, depuis 2009, s'élevant à plusieurs millions d'euros et réaffirmé sa volonté d'assurer un avenir du site viable.



Dans ce contexte difficile, j'ai indiqué à l'ensemble des parties que la collectivité publique et, notamment, les services du développement économique de la communauté d'agglomération Pôle Azur Provence, mettrait tout en

œuvre, afin de proposer des mesures d'accompagnement - Aides à la formation, création d'activités nouvelles, repositionnement dans l'emploi - de nature à permettre le reclassement des salariés concernés. Ayant suivi avec la plus grande attention les différentes phases des négociations, je viens, à nouveau, de rencontrer la direction de l'entreprise qui m'a indiqué que le nombre d'emplois touchés par le plan social serait moindre que celui envisagé initialement.

Avec les professionnels de la parfumerie

A l'initiative du syndicat national des fabricants de produits aromatiques et de l'International Fragrance Association, s'est tenue, en fin d'année à Grasse, une réunion des professionnels de ce secteur. Son objet, informer les participants sur un avis rendu par le comité scientifique européen pour la sécurité des consommateurs, identi-



fiant comme allergènes une centaine d'ingrédients entrant dans la compo-

sition des parfums. Les décisions, qui seront prises par Bruxelles, dans les mois à venir, à partir de ce rapport et après compléments d'études, pourront donc ne pas être sans incidences pour l'ensemble de la filière.

Gaston Franco, député européen, et moi-même étions présents à cette séance de travail.

Les amis de Nicolas Sarkozy



A la fin du mois d'août, dans les jardins du musée Matisse à Nice, s'est tenu le premier rassemblement de l'association des amis de Nicolas Sarkozy, organisé à l'initiative de Christian Estrosi, son secrétaire général.

Réformes, courage, convictions, modernisation sont les maîtres-mots et dénominateurs communs des discours, qui ont été prononcés à la tribune par les anciens ministres présents, lorsqu'il s'est agi de rappeler les mesures adoptées sous le précédent quinquennat.

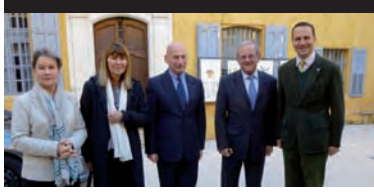


En décembre 2011, le Sénat lançait les "Etats généraux de la démocratie territoriale", afin de recueillir les avis des élus et acteurs du développement local sur les modalités futures d'organisation et de fonctionnement des collectivités. L'opposition sénatoriale, favorable au principe de cette consultation, a en-

tendu prendre toute sa part à ce débat, au plan national et dans chacun de nos territoires, avec un esprit constructif mais néanmoins vigilant. Constructif, parce que la droite et le centre ont un message à porter pour l'avenir, dans la continuité des avancées réalisées ces dernières années. La constitutionnalisation, en 2003, de grands principes tels que l'autonomie financière, la compensation des transferts de compétences ou la péréquation, en est un exemple. Plus récemment, en 2010, la réforme des collectivités territoriales a permis de renforcer le rôle institutionnel de la commune en garantissant sa capacité d'initiative grâce à la clause de compétence générale.

Vigilant, afin d'éviter que ces états généraux ne se transforment en une opération de communication partisane, la forme l'emportant sur le fond. Avec mes collègues sénateurs, Colette Giudicelli et Louis Nègre, j'ai animé, le 24 septembre à Nice, une rencontre avec les élus des A.-M., au cours de laquelle a été développée la charte des "12 principes pour une République territoriale" établie par l'Ump. A l'issue de nos échanges, ont émergé des propositions concrètes, autant de contributions au débat national. Or, force est de constater que les premières dispositions soumises, en ce début d'année, par le gouvernement à la Haute assemblée et rejetées par celle-ci (notamment la réforme des conseillers départementaux) constituent un recul pour notre démocratie locale en affaiblissant la représentation des territoires ruraux.

Visite d'un ministre



J'ai reçu, le 8 décembre dernier à Grasse, Radoslaw Sikorski, ministre des affaires étrangères polonais, accompagné de l'ambassadeur de Pologne en France, Tomasz Orłowski.

Tous deux étaient présents dans notre région pour la 5^{ème} édition de la *World Policy Conférence* qui a réuni, à Cannes, diverses personnalités politiques et économiques, venues débattre des grands enjeux internationaux. Quelques instants, dans un emploi du temps chargé, pour visiter la cité des parfums.

Aides financières aux associations et aux collectivités territoriales

Depuis le mois de septembre, j'ai été en mesure de poursuivre, dans le cadre de la réserve parlementaire, l'attribution de subventions à diverses associations, contribuant, de la sorte, au financement d'actions ponctuelles.

A titre d'exemples, je retiendrai les activités et projets suivants :

- **Association pour le Conseil des Entrepreneurs Créateurs**
Première édition du concours "Talents des cités - Alpes-Maritimes"
- **Cantifolia, Chœur de Grasse**
Amélioration de la qualité vocale de l'ensemble choral
- **Grasse historique**
Organisation des animations festives "Les Médiévales"
- **Les Amis du 3^{ème} RAMA**
Edition de l'ouvrage "Dans la vie d'un bigor"
- **Les Artistes du Pays Grassois**
Journée découverte des "Carrières de Lumières" des Baux de Provence

Le 29 novembre, j'ai eu le plaisir de participer à l'inauguration du skate-park de la commune de **Saint-Vallier-de-Thiery** (photo ci-dessous).

Cet équipement, comme ceux d'une dizaine d'autres collectivités, a bénéficié, au cours de l'année 2012, des crédits de ma dotation parlementaire.



Echanges de vues

Au fil des derniers mois, j'ai poursuivi l'organisation de dîners en présence d'élus du département. L'occasion de partager nos expériences respectives qu'il s'agisse, entre autres, de l'exercice du mandat ou des moyens mis en œuvre pour répondre aux attentes des administrés dans un contexte économique et financier toujours plus contraint.



A VOTRE ECOUTE

Permanence :
8 rue Gazan - 06130 Grasse
Tél. 04.93.40.06.79 - Fax. 04.93.36.70.85
Tous les mercredis de 14h à 18h
mon attaché, André Dolla, reçoit vos demandes en lien avec l'activité parlementaire

échos du Sénat



Mes coordonnées

Palais du Luxembourg - 15 rue de Vaugirard - 75291 Paris cedex 06

Attachée parlementaire - Elisabeth Gaudé

Tél. 01.42.34.29.37 - Fax. 01.42.34.45.76 - Mail : jp.leleux@senat.fr

Permanence parlementaire départementale

8 rue Gazan - 06130 Grasse

Attaché parlementaire - André Dolla

Tél. 04.93.40.06.79 - Fax. 04.93.36.70.85 - Mail : andredolla.senat@orange.fr

www.jpleleux.fr

Dépôt légal février 2013

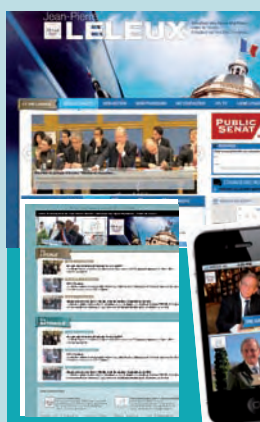
Directeur de la publication : Jean-Pierre Leleux

Conception - Maquette : JB/CF/Maximédia - Rédaction : Permanence parlementaire

Crédit photo : Permanence parlementaire

Impression : Imprimerie Sudgraphic

Le journal est imprimé conformément aux prescriptions en matière de Développement Durable avec des encres végétales et sur papier sans chlore élémentaire issu de forêts gérées durablement.



ACTUALITÉ - COMMENTAIRES ÉCHANGES - ÉVÈNEMENTS

Pour suivre mon actualité nationale et locale vous pouvez me retrouver sur :

- jpleleux.fr, mon site connecté à Facebook, Twitter, Google+
- votre mobile grâce à l'application smartphone
- ma newsletter, que vous recevrez régulièrement sur simple abonnement